

## Agir quand on est victime

- Réagir en faisant comprendre au premier geste de l'auteur que vous refusez son comportement
- Tenir un carnet de bord
- Conserver les éventuelles preuves
- En parler aux collègues de confiance
- Contacter votre syndicat

## Agir quand on est témoin ou collègue

- Se renseigner sur les possibilités d'agir au sein de l'entreprise
- Ne pas participer à la dynamique malsaine (ne pas rire)
- Casser l'isolement en parlant avec la victime, lui propose son soutien
- L'accompagner dans les démarches
- Témoigner

## Cadre de l'entreprise

- Elaborer un règlement et faire connaître régulièrement son existence
- Avoir une instance externe et neutre à solliciter
- Promouvoir une culture d'entreprise égalitaire
- Avoir une personne de confiance que les collègues savent qu'ils peuvent contacter (délégué syndical-e)

**Tu devrais mettre un pantalon plus souvent, ça moule bien tes fesses ...**

**Avec ce rouge à lèvres, t'as une vraie bouche à ...**

**Si t'es gentille, t'auras ta prime, tes vacances, ta formation ...**

**C'est juste de l'humour ! T'es frigide on peut plus rire de rien ...**

**Alors t'es plutôt string ou tanga ?**

**T'as couché pour avoir ton poste ?**

## **Marche à suivre pour dénoncer le harcèlement sexuel**

Ce document n'est pas exhaustif, il doit être une première base pour rassembler des éléments utiles à votre défense. Ceci peut constituer un carnet de route à alimenter au fur et à mesure<sup>1</sup>.

### **1) Votre situation de travail :**

- Contrat de travail et fiches de paie
- Évolution de votre situation professionnelle dans l'entreprise (poste, promotion, rétrogradation...)

### **2) Donnez des informations sur le(s) agresseur(s) :**

- Nom et position hiérarchique
- A-t-il de l'influence et sur qui ?
- A-t-il en général une attitude offensante, sexiste ?
- Agresse-t-il ou a-t-il déjà agressé d'autres personnes ?

### **3) Donnez des détails sur le comportement de l'agresseur :**

- Récit détaillé des événements avec une chronologie des agressions : Le contexte, l'heure, le lieu, les paroles, les gestes...
- Ses menaces ou/et ses promesses et celles mises à exécution
- Les contraintes que vous subissez
- Tout écrit ou tout objet que l'agresseur vous aurait fait parvenir (post-it, petits mots, lettres, cadeaux, photographie, sms, e-mail...)

### **4) Faites un état des répercussions que le harcèlement a sur vous et votre travail :**

- Répercussion sur le travail : avertissements, sanctions disciplinaires, brimades, mises au placard
- Répercussion sur vos relations au travail et hors travail
- Répercussion sur votre santé : Arrêts de travail, certificats médicaux, traitements médicaux

### **5) Faites un point sur vos démarches :**

- Au près de votre agresseur
- Au près de votre hiérarchie
- Au près de vos collègues, délégués du personnel, personnel syndical...
- Au près de l'inspection du travail, de la médecine du travail, de la police,
- Au près des associations concernées

**Il est important de conserver le maximum de preuves afin d'appuyer vos futures démarches. Le harcèlement sexuel commence souvent par un ensemble de petites choses qui peuvent, dans un premier temps, paraître anodines.**

---

<sup>1</sup> Site internet, <http://www.souffrance-et-travail.com>